

cl



Ruhengeri



2163

PRISON DE Muhinga

Ruanda-Urundi

Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.

L'an mil neuf cent cinquante sept, le vingt sixième
jour du mois de décembre;

Nous GIEGAS, Roger, Gardien de Prison à Muhinga
avons donné lecture au nommé BUZUBONA Nicodème, fils de Kayara et de
de l'ordonnance du 13.12.1957 du Vice-Gouverneur Général, Barje Gouverneur
du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et
notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) 26 décembre 1957
; il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à la colline
Kyarukero, s/chef Nyedetse, chefferie Barusasiyeko, Territ. de Bubanza.

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an
que dessus.

Le Comparant.
BUZUBONA, N.,



Le Gardien de la prison de Muhinga
R. GIEGAS,

**Transmis copie pour information à Monsieur le Chef du Service de
la Justice et du Contentieux à USUMBURA.**

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article 37. C.P.)

N.B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord. 76/J du 15-10-31)

